

VOLUME 1

SECTION 4: QUESTIONNAIRE

CONTENU

AVIS ADDITIONNEL AUX SOUMISSIONNAIRES

MODÈLE 4.1 **INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

MODÈLE 4.2 **DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION**

MODÈLE 4.3 **PROCURATION**

MODÈLE 4.4 **ÉTAT FINANCIER**

MODÈLE 4.5 **a) IDENTIFICATION FINANCIÈRE**
b) FICHE D'IDENTITÉ LÉGALE

MODÈLE 4.6 **QUALIFICATIONS TECHNIQUES**

4.6.1 PERSONNEL

4.6.2 ÉQUIPEMENT

4.6.3 PLAN DE TRAVAIL ET PROGRAMME

4.6.4 EXPÉRIENCE COMME TITULAIRE

4.6.5 INFORMATION SUR LES JOINT VENTURES

4.6.6 HISTORIQUE DES LITIGES

4.6.7 SYSTÈME(S) D'ASSURANCE QUALITÉ

4.6.8 HÉBERGEMENT EN FAVEUR DU MAITRE D'OEUVRE

4.6.9 AUTRES INFORMATIONS

VOLUME 1

SECTION 4

QUESTIONNAIRE AVIS ADDITIONNEL AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Toutes les questions figurant dans les modèles doivent faire l'objet d'une réponse par le soumissionnaire.
2. Des feuilles supplémentaires peuvent être jointes si nécessaire.
3. Si une question ne s'applique pas au soumissionnaire, il convient d'indiquer "pas applicable" en face avec une brève explication.
4. Chaque page de chaque Modèle doit être numérotée dans l'ordre en bas à droite de la page.
5. Les données financières et les déclarations présentées par le soumissionnaire doivent être libellées en EURO. Les états bancaires d'origine peuvent être également joints en référence.
6. Si les pièces justificatives ne sont pas écrites dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être fournie. Lorsque les documents sont dans une des langues officielles de l'Union européenne autre que celle utilisée dans l'appel d'offres, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents.
7. Chaque partenaire d'une Joint Venture/d'un Consortium doit remplir et fournir chaque Modèle.
8. Les sociétés soumissionnant comme Joint Venture/Consortium doivent en plus remplir le modèle 4.6.5 les concernant.
9. La personne qui signe ce questionnaire garantit l'exactitude et la véracité de toutes les indications fournies.
10. L'exactitude des réponses au questionnaire, leur exhaustivité et la documentation jointe seront prises en compte lors de l'évaluation des offres. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que l'absence de certaines données peut entraîner leur non-conformité au titre de la rubrique correspondante de l'évaluation.